

ÉDITO

Le mois de juillet annonce pour certains les vacances, pour d'autres une période de forte activité. La moisson cette année va encore être précoce d'autant qu'au niveau planétaire nous avons eu un mois de juin le plus chaud jamais enregistré.

Ces dernières semaines ont vu des annonces qui ressemblent plus à des périodes orageuses pouvant occasionner des dégâts qu'à un grand soleil bienfaisant :

- Suppression de l'augmentation des moyens de communication de l'Agence Bio
- Réduction forte du budget du fonds Avenir Bio pour accompagner les entreprises dans leur développement.
- Suppression envisagée des Agences dont l'Agence Bio, l'Ademe, l'OFB, les Agences de l'Eau.
- Transfert d'une grande partie des moyens financiers prévus à la conversion à l'AB vers les JA et l'agriculture conventionnelle.

À partir de cette énumération de mauvaises nouvelles, comment rester engagé, confiant et serein ? Tout d'abord, se rappeler tous les bienfaits de l'agriculture biologique qui sont confortés par de plus en plus de travaux scientifiques récents, que ce soit sur le climat, la santé, l'eau, la biodiversité.

Le baromètre de l'Agence Bio de juin confirme un début de dynamique du marché qui ne se traduit pas encore sur le terrain, mais qui va se traduire sur les prix, espérons-le, le plus vite possible. La récolte de foin, les récoltes à venir de céréales, de fruits semblent prometteuses contrairement à l'année dernière.

Et enfin, notre association Bio en Normandie travaille d'arrache-pied pour toujours mieux vous accompagner et pour agir plus efficacement sur les filières ainsi que permettre le déploiement des paiements pour services environnementaux à terme. Elle poursuit un lobbying permanent pour que la bio soit mieux entendue, accompagnée et pérennisée.

Bonnes vacances à ceux qui peuvent en prendre, bonnes récoltes et que celles-ci vous récompensent de tous vos efforts pour le bienfait de la société.

Raoul Leturcq, Vice-président de Bio en Normandie.



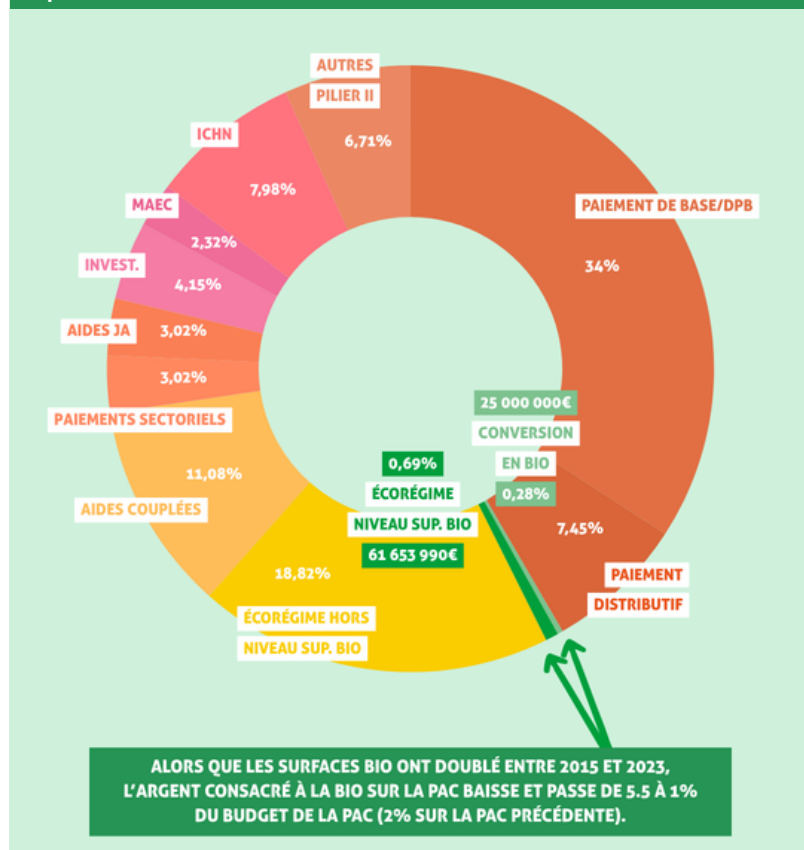
ACTUALITÉS

DU CÔTÉ DE LA FNAB

La FNAB dénonce un Hold-Up inacceptable contre l'Agriculture Biologique après la décision du gouvernement de réaffecter plus de la moitié du reliquat des aides européennes, initialement dédiées à la conversion à l'agriculture biologique, à des mesures qui n'ont absolument aucun lien avec le bio.

Cette annonce marque un désengagement sans précédent de l'État dans son soutien à l'Agriculture Biologique. Les représentants de la FNAB ont dû prendre une décision forte et symbolique : ils ont quitté la réunion du Conseil Supérieur d'Orientation du ministère de l'Agriculture.

A quoi ressemblera le soutien à la Bio sur la PAC en 2028 si on ne fait rien ?



La FNAB demande donc que dans les deux années à venir les 750M€ de reliquats restants sur la conversion biologique soit réaffectés de la façon suivante :

- Financement des bonus bio sur les aides à l'investissement et sur les aides aux JA
- Financement des MAEC réservées aux agriculteurs Bio, ce qui suppose de dézonner les MAEC concernées et de retravailler leur cahier des charges afin que cela corresponde aux systèmes bio de toute la France. Il s'agit notamment de la MAEC système herbager telle que déployée en Bretagne et de la MAEC O intrants.

Les milieux humides sont un enjeu majeur pour préserver la ressource en eau d'un point de vue à la fois qualitatif et quantitatif et faire face au changement climatique. Ils constituent également un réservoir riche en biodiversité.

Introduction

Une diversité d'éléments aquatiques peut être observée sur une ferme :

- **Des marais** où le sol est recouvert d'une couche d'eau stagnante couverte de végétation : Ils constituent "le gîte et le couvert" de nombreuses espèces.
- **Des mares** allant de 5 à 5000 m² : Elles constituent un milieu riche en biodiversité en favorisant le développement de nombreuses plantes (jonc, iris, massettes, etc.) et animales (amphibiens, libellules, etc.).
- **Des prairies humides** qui constituent un réservoir des eaux de pluie qui seront ensuite relâchées pendant les périodes sèches. Elles hébergent une faune et une flore diversifiées dont des espèces rares (ex: ligulaire de Sibérie, grasette, etc.).
- **Des fossés** qui récupèrent les eaux de ruissellement : Ils permettent la régulation du cycle de l'eau; la préservation de la biodiversité et du patrimoine paysager. Le fossé est souvent considéré comme une zone tampon où se développe une végétation multispécifique riche abritant ainsi que de nombreuses espèces (oiseaux, insectes, batraciens).

Ces milieux humides, de par la richesse de biodiversité qu'ils hébergent, constituent donc des infrastructures agro environnementales (IAE) importantes à préserver. Pour les préserver, il convient de les entretenir via des pratiques adaptées.



La régression des surfaces de zones humides

La surface des milieux humides dans le monde diminue et leur qualité est dégradée. Des études montrent notamment une disparition de 30% des milieux humides en 55 ans dans le monde. D'après le comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques, la moitié des zones a disparu en France entre les années 1960 et 1990 (remembrement des parcelles, disparition de l'élevage familial, disparition des mares, pratiques agricoles). L'urbanisation et l'artificialisation des milieux naturels constituent aussi des facteurs de disparition des milieux humides et de leur dégradation. Une gestion intensive de milieux artificiels comme une mare conduit par exemple à les appauvrir progressivement.

L'entretien des milieux humides sur sa ferme : un enjeu pour préserver et favoriser la biodiversité

Les clés pour entretenir des milieux humides sur sa ferme

• L'accès aux mares / fossés

L'accès direct du bétail auprès des mares ou des fossés est susceptible d'endommager la biodiversité sauvage présente sur les berges et au niveau des milieux humides eux-mêmes. Dans son cahier des charges en faveur de la biodiversité, la FNAB encourage les producteurs à bloquer ou limiter l'accès des mares et des fossés aux animaux d'élevage pour ne pas impacter la biodiversité et la qualité de l'eau. En effet, sur les berges des mares et des fossés, la biodiversité sauvage est la plus abondante.

• L'entretien de la végétation

Les fauches trop fréquentes détériorent la qualité des habitats. Une fauche maximum par an autour des mares et des fossés est donc requise dans le cahier des charges de la FNAB. La fauche doit être réalisée en dehors de la période de reproduction des espèces comprise entre le 1er avril et le 15 juillet. Il est conseillé de conserver la végétation bordant les fossés et les mares afin de les préserver (ex: arbres, bande enherbée, etc.).

• Les connexions entre les différents éléments aquatiques du paysage

Il est important de conserver les différents liens de connexion entre les éléments aquatiques présents dans le paysage.

Témoignages de producteurs

« La présence de milieux humides est un facteur important dans l'écosystème de ma ferme, car cela permet à de nombreuses espèces d'insectes, d'araignées, de batraciens, de petits mammifères, de reptiles et d'oiseaux de s'épanouir. De plus, ces zones humides conservent la fraîcheur en été et permettent aux animaux sauvages de s'abreuver. Elles permettent aussi un approvisionnement en eau progressif pour le ruisseau : pas de cours d'eau à sec en été, pas de forte érosion entraînant la perte de la terre et la pollution du cours d'eau. »

Antoine Desjonqueres, maraîcher (14)

« Une mare a un fonctionnement très intéressant car on crée des habitats favorables et un environnement qui va nourrir tout pleins d'espèces. Cela permet aussi d'assainir les parcelles. »

Gilles Collombet-Gourdon, responsable d'une ferme en polycultures-élevage (76)

TECHNIQUE

• Le curage de mares

Il est recommandé de ne pas exporter immédiatement les sédiments et de laisser sécher les boues sur place afin de permettre à la faune curée de s'échapper et rejoindre le milieu humide. Il est nécessaire d'éviter de décaper les végétaux et la couche superficielle du sol lors du curage. Il est important de veiller à ne pas boucher des connexions avec d'autres milieux humides. A la fin du curage, un peu de vases curées peut être appliqué au niveau de la couche superficielle de la mare afin de réensemencer une faune et une flore diversifiée et d'éviter d'appauvrir le milieu. Pour plus d'informations, le PRAM Normandie (Programme régional d'actions en faveur des mares) peut accompagner les producteurs sur des questions techniques et réglementaires.

NB: Attention, des réglementations sont présentes sur les milieux humides et à proximité (ex: mares de plus de 1000 m²). Il est important de se référer à ces réglementations en vigueur auprès de la DDTM et au PLU afin de mettre en place des pratiques adaptées. Certains milieux humides sont protégés par des PLU. Cette protection peut être étendue aux éléments bordant le milieu humide (ex: prairie, arbres, etc.).

Cependant, les résultats sont encore trop aléatoires. Plusieurs facteurs comme la période, la dose, la fréquence ou encore la forme sous laquelle *Trissolcus basalus* est introduit dans la culture conditionnent le résultat final. Alors, les recherches continuent afin de mieux comprendre la relation entre les deux espèces et les facteurs pouvant influencer sur ce phénomène de parasitisme.



Vous avez des questions ou vous souhaitez évaluer votre ferme d'un point de vue biodiversité afin de vous inscrire dans une démarche d'amélioration continue ? N'hésitez pas à nous contacter :
Laura Vincent-Caboud,
lvincentcaboud@bio-normandie.org.



PETITES ANNONCES

Appel à candidature Fête de la Bio (FDLB) 2026

Vous avez envie de faire la fête sur votre ferme Bio. Vous connaissez des personnes sensibles à la Bio qui pourront vous rejoindre dans cette organisation... Alors n'hésitez plus ! Vous pourrez bénéficier de l'expérience de toutes les précédentes FDLB : site internet, dossiers d'organisation sur un drive, adresse mail dédiée.

Adressez-nous votre candidature ou vos demandes d'informations à contact@bio-normandie.org



Terre de Jim 12, 13 et 14 septembre 2025

Bio en Normandie participe à "Terre de Jim", les 12, 13 et 14 septembre à Vieux-Manor (76750).

Nous serons installés à côté du Bus Bio de l'Agence Bio et nous vous proposons, en tant qu'adhérents, de venir faire déguster vos produits sur une demi-journée. **Nous avons 18 créneaux d'une demi-journée à vous proposer.**

Adressez-nous votre candidature ou vos demandes d'informations à contact@bio-normandie.org.

Témoignage de producteurs

« Je ne draine pas les milieux humides car je souhaite les préserver. Je laisse certaines zones en libre évolution pour accueillir des plantes-abris telle que la ronce, accueillir des espèces animales plus farouches. Je taille en trogne certains arbres au bord du ruisseau et du bief de manière à préserver leur ancrage consolidant les berges, à offrir un ombrage à l'eau (eau fraîche pour la vie aquatique), à éviter l'accumulation excessive de matière organique (vase), à accueillir des espèces animales dans les creux des trognes. Je fauche à la faux et au fauchon plutôt que de broyer les végétaux, ce qui épargne de nombreux insectes. Dans les zones humides et dans la petite marre, je laisse des végétaux secs sur pied (notamment des tiges d'angélique et de chardons) pour abriter les larves d'insectes en hiver. »

Antoine Desjonqueres, maraîcher (14)

IDÉES REÇUES SUR LA BIO

**[DES CLÉS POUR
CONTRECARRER]**

IDÉE REÇUE # 2

**« JE VEUX BIEN MANGER DES PRODUITS
BIO-LOCAUX, MAIS IL N'Y EN A PAS, ILS
VIENNENT TOUJOURS DE TRÈS LOIN...
OÙ EN ACHETER ? »**

C'est si simple de retrouver les produits Bio autour de chez vous :

- L'annuaire de l'Agence Bio recense tous les organismes certifiés Bio : annuaire.agencebio.org
- Le site « Bon Plan Bio » également : bonplanbio.fr
- Il y a tant de producteurs dans les guides pour Manger Bio de chaque département édités par Bio en Normandie!

83% du bio consommé en France est d'origine France (hors produits tropicaux).

Sources : la Luciole 43 – Printemps 2024



BIO EN NORMANDIE ACCOMPAGNE LA STRUCTURATION DES FILIÈRES BIOLOGIQUES EN NORMANDIE

Ces derniers mois, l'association Bio en Normandie a rencontré plusieurs porteurs de projets en myciculture bio (Champignons).

C'est une filière en plein développement sur notre territoire, c'est pourquoi Bio en Normandie a souhaité réunir producteurs et porteurs de projet en champignons, ce lundi 23 juin dernier afin de créer de l'interconnaissance et cerner les éventuels besoins sur les aspects techniques, de commercialisation et communication.

Pour plus de renseignements sur cette rencontre, Vous pouvez contacter Caroline au 06.99.78.46.57 ou Cécile au 07.49.38.96.20

Bio en Normandie intervient également sur d'autres projets de structuration de filières : Notre association intervient notamment sur un projet afin de sécuriser l'approvisionnement en poulettes bio dans les élevages normands, cela fait suite notamment à l'évolution de l'application du règlement AB depuis 2022. L'association va également commencer à travailler sur la valorisation des veaux laitiers mâles.

Pour plus d'informations sur ces projets, vous pouvez contacter Alexandre au 07.49.10.66.38



AGENDA

Rendez-vous élus Caux Seine Agglo

Le 03 juillet 2025

Le Panier des Trois Pierres (76)
Action de sensibilisation des élus et des salariés à l'agriculture biologique.

Tournage d'un film sur la protection de la ressource en eau avec le SBVCAR (Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette- Robec)

Le 04 Juillet 2025

La ferme du Petit bois, Esteville (76)
Expliquer l'intérêt du bio dans la protection de la ressource en eau

Assemblée Générale Extraordinaire

Le 8 Juillet 2025

Visioconférence
Présentation des évolutions des statuts et votes

Rencontre avec les Cívam

Le 10 Juillet 2025

Maison des associations Caen (14)
Rencontre stratégique pour renforcer nos actions communes.

Groupe d'échange : maraîchage

Le 10 Juillet 2025

Aux légumes du p'tit vattetot (76)
L'occasion de parler de thé de compost oxygéné et d'engrais verts.

Proposition de loi Duplomb Mardi 8 juillet 2025

La loi Duplomb, a été adoptée à l'Assemblée Nationale, avec 316 voix, et 223 votes contre. Cette alliance de la droite, de l'extrême-droite et de nombreux députés du « bloc central » est funeste. Ce texte, contesté, est une honte à bien des égards.

Comment votre député a-t-il voté sur la proposition de loi Duplomb ?

Scannez ce QR Code



Agribiolien

**LA PLATEFORME DE PETITES
ANNONCES DES AGRICULTEURS ET
AGRICULTRICES BIO.**

Déposez une annonce ou effectuez votre recherche en quelques clics.

Foin de prairie Bio

Fourrage | Foin

Foin de prairie 134 rouleaux de 2024 100€/T, 39 rouleaux de 2023 90€/T



BIO EN NORMANDIE

06 99 78 52 92

contact@bio-normandie.org

Antenne de Louvigny

2 bis Longue Vue des Astronomes
14111 LOUVIGNY

Antenne de Val de Reuil

Pole d'agriculture biologique des
hauts prés,
Parc d'activités du Vauvray
1 voie des vendaises
27 100 VAL DE REUIL

Avec le soutien de :

